FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACh) article 31, annexe II

Acide n-butyrique AF
10460A

Version / révision	1	**Date de révision**	28-oct.-2026
Remplace la version	-	**Date d'émission**	28-oct.-2026

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la préparation **Acide n-butyrique AF**

Nom Chimique	Acide n-butyrique
No.-CAS	107-92-6
N°CE	203-532-3
Numéro d'enregistrement (REACh)	01-2119488986-11

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Intermediate under non-strictly controlled conditions Distribution de substance
Utilisations déconseillées	aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

OXEA GmbH
Rheinpromenade 4A
D-40789 Monheim
Germany

Informations sur le produit

Product Stewardship
FAX: +49 (0)208 693 2053
email: sc.psq@oxea.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	+44 (0) 1235 239 670 (UK) accessible 24/7
Nationale téléphone en cas d'urgence	Tox Info Suisse 145 accessible 24/7

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Toxicité aiguë par voie orale Catégorie 4, H302
Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1B, H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1, H318
Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique Catégorie 3, H335

Indications complémentaires
Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

Symboles de danger



Mot d'avertissement	**Danger**
Déclarations de risque	H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Consignes de sécurité	P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P260: Ne pas respirer les gaz/brouillard/vapeurs. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P403: Stocker dans un endroit bien ventilé. P405: Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air
Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation

Évaluation PBT et VPVB	Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)
Évaluations des perturbateurs endocriniens	La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACh. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACh-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Acide butyrique	107-92-6	01-2119488986-11	Acute Tox. 4; H302	> 99,5

			Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 ATE = 1630 mg/kg (Oral(e))	

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation
Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Peau
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Yeux
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

Ingestion
Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux
nausée, vomissements, convulsions, Respiration coupée, gène.

Risque particulier
irritation pulmonaire, Perforation d'estomac, Oedème pulmonaire, Methémoglobinémie.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils généraux
Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, effectuer un lavage d'estomac et rééquilibrer l'acidose.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l’incendie

5.1. Moyens d’extinction

Moyen d'extinction approprié
mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO_2), eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:

monoxyde de carbone (CO)
dioxyde de carbone (CO2)
Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxi- ques par voie respiratoire
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants
L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet appouvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

Mesures de lutte contre l'incendie
Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. L'écoulement d'eau et le nuage de vapeur peuvent être corrosifs. Endiguer et collecter l'eau d'extinction.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Equipement de protection individuelle au chapitre 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement
Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

Méthodes de nettoyage
Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

D'autres informations peuvent être contenues dans les scénarios d'exposition correspondants en annexe de cette fiche de données de sécurité.

Conseils pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement

après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Remarques concernant la protection de l'environnement
Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

Produits incompatibles
bases
amines
oxydants forts

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre est relier les conteneurs lors de transvasements. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Mesures techniques/Conditions de stockage
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Matière appropriée
acier inoxydable, Polyéthylène

Matière non-appropriée
fer

Classe de température
T2

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermediate under non-strictly controlled conditions
Distribution de substance
Vous trouverez des informations relatives aux champs d'application particuliers en annexe de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

Suisse limites d'exposition

Pas de limites d'exposition établies.

DNEL & PNEC

Acide butyrique, CAS: 107-92-6

Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	36,8 mg/m³
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	5,2 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)

Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	6,5 mg/m³
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	1,9 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	1,9 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	pas de danger identifié
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée)

Environnement

PNEC eau - eau douce	45,25 µg/l
PNEC eau - eau salée	4,53 µg/l
PNEC eau - dégagement temporaire	0,453 mg/l
PNEC STP	208 mg/l
PNEC sédiments - eau douce	0,369 mg/kg dw
PNEC sédiments - eau salée	36,9 µg/kg dw
PNEC Air	pas de danger identifié
PNEC sols	47,3 µg/kg dw
Empoisonnement indirect	pas de potentiel de bioaccumulation

8.2. Contrôles de l’exposition

Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACh)

Non applicable.

Dispositifs techniques de commande adaptés
L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes méchaniques de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Pratiques générales d'hygiène industrielle
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures d'hygiène
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection des yeux
lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.
L'équipement doit être conforme à EN 166

Protection des mains
Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

Matière appropriée	caoutchouc butyle
Évaluation	selon EN 374: niveau 6
Épaisseur du gant	env 0,7 mm
Temps de pénétration	env 480 min

Matière appropriée	caoutchouc nitrile
Évaluation	selon EN 374: niveau 6
Épaisseur du gant	env 0,55 mm
Temps de pénétration	> 480 min

Protection de la peau et du corps
vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection respiratoire
appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement
Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

Conseils supplémentaires
Vous trouverez des informations relatives aux restrictions de dissémination particulières en annexe de cette fiche de données de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier

Enregistrement en cliquant sur le lien suivant:
http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	Sentant mauvais
Seuil olfactif	0,001 mg/m³
Point de fusion/point de congélation	-7 °C (Point de congélation)
Méthode	DIN ISO 3016
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	164 °C @ 1013 hPa
Méthode	OECD 103
Inflammabilité	Même si le produit n´est pas classé comme inflammable, il peut prendre feu ou être enflamé.
Limite inférieure d'explosivité	2 Vol %
Limite supérieure d'explosivité	10 Vol %
Point d'éclair	71 °C @ 1013 hPa
Méthode	ISO 2719
Température d'auto-inflammabilité	435 °C @ 1008 hPa
Méthode	DIN 51794
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	2 (50 % dans l'eau @ 25 °C (77 °F)) DIN 19268
Viscosité cinématique	1,740 mm²/s @ 20 °C
Méthode	DIN 51562
Solubilité	>= 515,5 g/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	1,1 @25 °C (77 °F), pH 3 OECD 117

Pression de vapeur

Valeurs [hPa]	Values [kPa]	Values [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
1,42	0,142	0,001	20	68	DIN EN 13016-2
9	0,9	0,009	50	122	DIN EN 13016-2

Densité et/ou densité relative

Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode
0,957	20	68	DIN 51757

Densité de vapeur relative	3,0 (Air=1) @20 °C (68 °F)
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2. Autres informations

Dangers d'explosion	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
Propriétés comburantes	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
Poids moléculaire	88,11
Formule moléculaire	C4 H8 O2
log Koc	1,69 calculé
Constante de dissociation	pKa 4,9 @ 21 °C (69,8 °F) OECD 112

Indice de réfraction	1,398 @ 20 °C
Tension de surface	68,5 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115
Vitesse d'évaporation	donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

bases, amines, oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Voies d'exposition probables Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité aiguë				
Acide butyrique (107-92-6)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	1630 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 401
Dermique	LD50	6096 mg/kg	lapin mâle	OECD 402
Inhalation	LC0	5,1 mg/l (4h)	rat, mâle/femelle	OECD 403

Acide butyrique, CAS: 107-92-6
Évaluation
Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Irritation et corrosion				
Acide butyrique (107-92-6)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	corrosif	OECD 404	1h
Yeux	lapin	corrosif		

Acide butyrique, CAS: 107-92-6
Évaluation
Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Acide butyrique, CAS: 107-92-6
Évaluation
La sensibilisation de la peau n'a pas été testée du fait des propriétés corrosives de cette substance
Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée				
Acide butyrique (107-92-6)				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subchronique	NOAEC: 500 ppm/d (13 semaines)	rat	Inhalation EPA OTS 798.2450	Références croisées

Acide butyrique, CAS: 107-92-6
Évaluation
Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :
STOT RE

Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice					
Acide butyrique (107-92-6)					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		CHL	négatif (sans activation métabolique)	OECD 473 (aberration chromosomique)	Étude in vitro
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Mutagénicité		souris	négatif	OECD 474	Références croisées in vivo
Toxicité pour le développement	LOAEC: 1500 ppm	rat		OECD 414, inhalation	Références croisées Toxicité maternelle Toxicité pour le développement
Toxicité pour le développement	NOAEC: 1500 ppm	lapin		OECD 414, inhalation	Références croisées Toxicité maternelle Toxicité pour le développement
Toxicité reproductrice	NOAEC: 2000 ppm	rat, mâle/femelle		OECD 416 Inhalation	Références croisées Fertilité
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Étude in vitro
Toxicité reproductrice	NOAEC: 750 ppm	Rat, 1ere génération, mâle/femelle		OECD 416 Inhalation	Références croisées Toxicité pour le développement
Mutagénicité		Escherichia coli	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro

Acide butyrique, CAS: 107-92-6
CMR Classification
Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de

classification dans la catégorie 1A ou 1B
Évaluation
Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales
Lorsqu'il n'y a pas de soupçon particulier, aucune étude oncologique n'est nécessaire

Acide butyrique, CAS: 107-92-6
Symptômes principaux
nausée, vomissements, convulsions, Respiration coupée.
Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique
Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2
Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées
Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :
STOT RE
Toxicité par aspiration
En raison de la viscosité, aucun danger d'aspiration ne résulte de ce produit

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.
Acide butyrique, CAS: 107-92-6
Effets nocifs divers
Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation.
Note
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique			
Acide butyrique (107-92-6)			
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Daphnia magna	48h	EC50: 48,65 mg/l	Références croisées OECD 202
Raphidocelis subcapitata	72h	EC50: 45,25 mg/l (Taux de croissance)	Références croisées OECD 201
Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	96h	LC50: 66,4 mg/l	Références croisées OECD 203
Pseudomonas putida	18 h	EC50: 78 mg/l (Inhibition de la croissance)	ISO 10712
Tetrahymena pyriformis	40 h	IC50: 329 mg/l (Inhibition de la croissance)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Acide butyrique, CAS: 107-92-6
Biodégradation
100 % (14 d), Eau d'égout, Soins domestiques, inadapté, aérobique, OECD 301 E.

Dégradation abiotique

Acide butyrique (107-92-6)		
Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	Non escomptée	
Photolyse	Demi-vie (DT50) : 188 h	calculé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide butyrique (107-92-6)		
Type	Résultat	Méthode
log Pow	1,1 @ 25 °C (77 °F)	mesuré(e), OECD 117
log BCF	0,5	calculé

12.4. Mobilité dans le sol

Acide butyrique (107-92-6)		
Type	Résultat	Méthode
Tension de surface	68,5 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115
Adsorption/désorption	log Koc: 1,66 @ pH 7	calculé
Répartition sur les compartiments environnementaux	donnée non disponible	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Acide butyrique, CAS: 107-92-6
Évaluation PBT et VPVB
Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

12.7. Autres effets néfastes

Acide butyrique, CAS: 107-92-6
donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations sur le produit
Eliminer sous l'observation des lois et réglementations concernants l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.
Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

Emballages vides contaminés
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 2820
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Acide butyrique
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Code de restriction en tunnel ADR	(E)
Code de classement	C3
Numéro de risque	80

ADN

Navire à conteneurs ADN

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 2820
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Acide butyrique
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Code de classement	C3
Numéro de risque	80

ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 2820
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Butyric acid
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	donnée non disponible

IMDG

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 2820
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Butyric acid
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III

14.5. Dangers pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
No EMS	F-A, S-B
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
Nom du produit	Acide butyrique
Type de bateau	3
Catégorie de polluant	Y
Classe de danger	S/P

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation 1272/2008, Annexe VI

Acide butyrique, CAS: 107-92-6

Classification	Skin Corr. 1B; H314
Symboles de danger	GHS05 Corrosion
Texte d'avertissement	Danger
Déclarations de risque	H314

DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie	non soumis(e)

VOC according to DI 2010/75/EU (Industry Emission Directive)

Nom Chimique	Statut
Acide butyrique CAS: 107-92-6	régulé

Inventaires internationales

Acide butyrique, CAS: 107-92-6

AICS (AU)
DSL (CA)
IECSC (CN)
EC-No. 2035323 (EU)
ENCS (2)-608 (JP)
ISHL (2)-608 (JP)
KECI KE-03838 (KR)
INSQ (MX)
PICCS (PH)
TSCA (US)
NZIoC (NZ)
TCSI (TW)

Information sur les législations nationales La Suisse

Suisse Poison liste 1

Nom Chimique	ID-Nr.	Catégorie de toxicité	Sensibilisation	Absorption par la peau	Désignation du cancer
Acide butyrique CAS: 107-92-6	G-2169	cat. 5			

Suisse composés organiques volatils (COV)
N'est pas listée

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)
non réglementé

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)
non réglementé

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le réglement d'original.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) a été établi. Voir scénarios d'exposition en annexe.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Abréviations
Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :
http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf

Conseils relatifs à la formation
Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

Sources des principales données utilisées dans la fiche de données
Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OXEA et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

Autres informations pour la présente fiche de sécurité
Les modification des la version précédante sont indiquées par ***. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OXEA (www.oxea.com).
Clause de non-responsabilité
Pour usage industriel uniquement. Les informations fournies ici correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais garantissent cependant pas être exhaustives. OXEA ne garantit pas la sécurité d'utilisation de ce produit dans les applications de nos clients ni en présence d'autres substances. L'utilisateur est le seul responsable de la détermination de l'aptitude de ce produit à l'utilisation correspondante et de sa conformité à toutes les normes de sécurité applicables ou nécessaires.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eFDS)

Informations générales

Informations détaillées sur les SPERCs utilisés sur : www.esig.org/en/regulatory-information/reach/ges-library

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter
Risque aigu pour la santé:
Risque humain à l'échelle locale :
Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Conditions d'exploitation et mesures de magement des risques
Toute mesure visant à éliminer l'exposition devra être prise en considération
Contention de la source, sauf en cas d'une exposition à court terme (par exemple, lors d'un prélèvement d'échantillons)
Système fermé conçu de sorte à permettre un entretien facile
Si possible, maintenez les équipements sous une pression négative
Contrôlez l'accès du personnel dans la zone de travail
Veillez à ce que tous les équipements soient bien entretenus
Permis d'entretien
DE manquant
Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.
Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés
Procédures de décontamination et élimination de toute urgence ; Formations associées
Bon standard d'hygiène personnelle
Porter des lunettes de protection adaptées lorsqu'un contact avec la substance est possible (par ex. projections)
recouvrir intégralement la peau avec un matériau de protection léger adapté
Substance/task appropriate gloves
écran facial

Identité du scénario d'exposition

1 **Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)**
2 **Répartition de la substance**

Numéro du ES 1

court titre du scénario d'exposition
Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application
SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels
SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9: Fabrication de substances chimiques fines

Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit
PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de libération environnementale [ERC]
ERC6a: Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)

Propriétés du produit
Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition
Utilisation comme intermédiaire (n'est pas en rapport avec les conditions sévèrement contrôlées). comprend le recyclage/la valorisation, le transfert de matériel, le stockage et les activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

Autres explications
Utilisation industrielle
On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Scénarios contribuants

Numéro du scénario contribuant **1**
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 6a

autre spécification
SpERC ESVOC 6.1a.v1
Outil logiciel utilisé : ECETOC TRA V2
quantités utilisées
Quantité quotidienne par site: 1.66 to
montant annuel par site: 500 to
La partie du tonnage régional utilisée localement: 1
Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque
Taux d'eau reçue: 18000 m³/d
Facteur local de dilution de l'eau douce: 10
Facteur local de dilution de l'eau de mer: 100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.02 %
Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.075 %
Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.1%
Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales
Taille des canalisations / desstations d'épuration communales (m³/d): 2000
le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 87.5

Numéro du scénario contribuant **2**
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

autre spécification
Outil logiciel utilisé : Ecetoc TRA V2 modified
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm2)
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant **3**
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

autre spécification
Outil logiciel utilisé : Ecetoc TRA V2 modified
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm2)
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant **4**
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3

autre spécification
Outil logiciel utilisé : Ecetoc TRA V2 modified
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm2)
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant **5**
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4

autre spécification
Outil logiciel utilisé : Ecetoc TRA V2 modified
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm2)
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Numéro du scénario contribuant **6**
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a

autre spécification
Outil logiciel utilisé : Ecetoc TRA V2 modified
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond aux deux mains (960 cm2)
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation à l'intérieur
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier
assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 50 % (voie cutanée).
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Numéro du scénario contribuant **7**
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b

autre spécification
Outil logiciel utilisé : Ecetoc TRA V2 modified
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)
Facteurs humains indépendants du management du risque
correspond à la surface de deux mains (480 cm2)
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Numéro du scénario contribuant **8**
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9

autre spécification
Outil logiciel utilisé : Ecetoc TRA V2 modified
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface de deux mains (480 cm2)
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Numéro du scénario contribuant **9**
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15

autre spécification
Outil logiciel utilisé : Ecetoc TRA V2 modified
Propriétés du produit
Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP
Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)
Fréquence et durée d'utilisation
8 h (vacation complète)
Facteurs humains indépendants du management du risque
Surface exposée potentiellement : correspond à la surface d'une main (240 cm2)
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié
Utilisation intérieure et extérieure
Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement
PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.008 mg/l; RCR: 0.002
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.036 mg/kg dw; RCR: 0.965
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.0008 mg/l; RCR: 0.176
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.004 mg/kg dw; RCR: 0.176
Sols agricoles	PEC: 0.0015 mg/kg dw; RCR: 0.134
Station d'épuration	PEC: 0.079 mg/l; RCR: 0.015

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)
une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée (longue durée, par inhalation) [mg/m³] ; EE(derm) : exposition évaluée (longue durée, par voie cutanée) [mg/kg b.w./d]. Les évaluations d'exposition sont indiquées soit pour une exposition de courte soit de longue durée, en fonction de la valeur résultant du RCR (proportion de risque) le plus conservateur. Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques.

Proc 1	EE(inhal): 0.037 ; EE(derm): 0.069
Proc 2	EE(inhal): 3.671 ; EE(derm): 0.274
Proc 3	EE(inhal): 11.013 ; EE(derm): 0.069
Proc 4	EE(inhal): 18.354 ; EE(derm): 0.686
Proc 8a	EE(inhal): 3.671 ; EE(derm): 1.371
Proc 8b	EE(inhal): 18.354 ; EE(derm): 0.686
Proc 9	EE(inhal): 18.354 ; EE(derm): 0.686
Proc 15	EE(inhal): 18.354 ; EE(derm): 0.069

Caractérisation des risques
RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation ; RCR(derm) : proportion de risque par voie cutanée ;
RCR total = RCR(inhal) +RCR(derm). Lorsque la situation l'exigeait, des effets locaux et systémiques ou une exposition de courte et de longue durée ont été évalués. Le RCR (proportion de risque) indiqué correspond, dans tous les cas, à la valeur la plus conservatrice.

Proc 1	RCR(inhal): 0.001 ; RCR(derm): 0.026
Proc 2	RCR(inhal): 0.100 ; RCR(derm): 0.103
Proc 3	RCR(inhal): 0.299 ; RCR(derm): 0.026
Proc 4	RCR(inhal): 0.499 ; RCR(derm): 0.257
Proc 8a	RCR(inhal): 0.100 ; RCR(derm): 0.514
Proc 8b	RCR(inhal): 0.499 ; RCR(derm): 0.257
Proc 9	RCR(inhal): 0.499 ; RCR(derm): 0.257
Proc 15	RCR(inhal): 0.499 ; RCR(derm): 0.026

Numéro du ES 2

court titre du scénario d'exposition

Répartition de la substance

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application
SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

Catégories des processus
PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit
PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de libération environnementale [ERC]
ERC1: Fabrication de substances

Propriétés du produit
Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition
Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de ses échantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et ses activités connexes de laboratoire.

Autres explications
Utilisation industrielle
Évaluation des risques pour la santé humaine:
voir le scénario d'exposition ci-joint No: 1
On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Scénarios contribuants

Numéro du scénario contribuant **1**
Scénarios d'exposition contribuants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 1

autre spécification
SpERC ESVOC 1.1b.v1 (ESVOC 3),
Outil logiciel utilisé : ECETOC TRA V2.
quantités utilisées
Quantité quotidienne par site: 0.66 to
montant annuel par site: 200 to
Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque
Taux d'eau reçue: 18000 m³/d Facteur local de dilution de l'eau douce: 10 Facteur local de dilution de l'eau de mer: 100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.01 %
Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.001 %
Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.001%
Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales
Taille des canalisations / desstations d'épuration communales (m³/d): 2000
le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 87.5

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.0001 mg/l; RCR: 0.0027
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.0005 mg/kg dw; RCR: 0.0145
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.00001 mg/l; RCR: 0.0026
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.00005 mg/kg dw; RCR: 0.0026
Sols agricoles	PEC: 0.00001 mg/kg dw; RCR: 0.001
Station d'épuration	PEC: 0.0004 mg/l; RCR: 0.0000